

Sylvain HALFTERMEYER
Coordinateur – Responsable filière

Union Nationale de l'Apiculture Française
5bis rue Fay's – 94160 Saint-Mandé
01 41 79 74 40 / Ligne directe : 01 41 79 74 45
www.unaf-apiculture.info/ www.abeillesentinelles.net
<https://www.facebook.com/UNAFapiculture>

Objet : Confinements et déplacements des apiculteurs - mise à jour
Importance : Haute

Chers Présidents, Secrétaires, Trésoriers, et chers apiculteurs membres

Les dernières informations dont nous disposons vont dans le sens de nos conseils d'hier : tous les apiculteurs, y compris les apiculteurs amateurs, ont la possibilité de se déplacer sur leurs ruches et de faire leur transhumance, à condition de disposer de **l'attestation de déplacement dérogatoire** et de leur **attestation de déclaration télérucher complète**.

Il nous a bien été précisé que « le déplacement des ruches fait partie intégrante du travail des apiculteurs », et qu'il faut veiller à respecter les règles de biosécurité entre les personnes opérant ces transports et aux justificatifs correspondants.

Ces informations sont cohérentes avec l'autorisation aux agriculteurs de maintenir leurs activités.

D'autre part, les salariés d'entreprises apicoles doivent s'assurer de disposer, en plus des attestations sus-nommées, d'une **attestation de leur employeur** (voir en pièce jointe). Plusieurs apiculteurs s'étant déplacés aujourd'hui conseillent également de se déplacer en tenue d'apiculteur.

Par ailleurs, d'après l'arrêté du 15 mars 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/15/SSAS2007753A/jo/texte>), les activités de fourniture nécessaire aux exploitations agricoles restent autorisées. Les fournisseurs apicoles ont donc la possibilité d'ouvrir leurs magasins, il est toutefois conseillé de les contacter avant tout déplacement.

Pour les détails, nous sommes toujours dans l'attente d'une publication officielle du ministère de l'agriculture. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Apicolement vôtre

Sylvain HALFTERMEYER
Coordinateur – Responsable filière

Union Nationale de l'Apiculture Française
5bis rue Fay's – 94160 Saint-Mandé
01 41 79 74 40 / Ligne directe : 01 41 79 74 45
www.unaf-apiculture.info/ www.abeillesentinelles.net
<https://www.facebook.com/UNAFapiculture>